

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1304

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après le mots :

« d'attribution »

rédiger ainsi l'alinéa 138 :

« des marchés publics répondant à ses besoins pour la mise en œuvre du compte personnel de formation, ainsi qu'à conclure et à assurer le suivi de l'exécution de ces marchés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.